



Commune de Sierre

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que M. Bruno Barone, domicilié à Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter une cafétéria – petite restauration au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle): No. 8'798 – Av. du Rothorn 10 - Sierre

Enseigne: Cafétéria du Forum

Prestations: cafétéria – petite restauration

Heures d'ouverture et de fermeture: du lundi au samedi de 8 h 30 à 20 heures

Dimanche et jours fériés: fermé

Début de l'activité: 14 octobre 2013

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication, soit jusqu'au 13 octobre 2013.

Sierre, le 13 septembre 2013
L'Administration communale



Commune de Sion

Sommations

La police municipale de Sion somme le propriétaire de la voiture de marque Mercedes-Benz-D 180 T, bleue, châssis N° WDB2032351F258618 de venir récupérer son véhicule dans un délai de 15 jours dès la présente publication.

Le véhicule est actuellement en dépôt à la fourrière de la police municipale de Sion.

Passé ce délai, le propriétaire du véhicule sera censé avoir fait abandon de son droit de propriété conformément à l'art. 729 du C.C., et l'art. 2 de l'arrêté cantonal du 15 septembre 1976 concernant l'élimination des véhicules hors d'usage.

La police municipale de Sion somme le propriétaire de la voiture de marque Alfa Romeo 145, grise, châssis N° ZAR93000002011300, de venir récupérer son véhicule dans un délai de 15 jours dès la présente publication.

Le véhicule est actuellement en dépôt à la fourrière de la police municipale de Sion.

Passé ce délai, le propriétaire du véhicule sera censé avoir fait abandon de son droit de propriété conformément à l'art. 729 du C.C., et l'art. 2 de l'arrêté cantonal du 15 septembre 1976 concernant l'élimination des véhicules hors d'usage.

Sion, le 13 septembre 2013
L'Administration communale



Commune de Sion

Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique:

Création d'une zone réservée

Le Conseil municipal rend notoire qu'il a décidé en séance du 10 septembre 2013 de déclarer zone réservée, pour une durée de 24 mois, au sens des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), les parcelles Nos 1386, 1387, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1431, 1432 et

1433 folio 22, zone centre III, au lieu dit Saint-Georges. Coord. 2593980/1120580.

Le but poursuivi est de modifier la zone centre III en zone vieille ville (art. 96 du règlement communal des constructions et des zones).

A l'intérieur de cette zone, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre, ou qui compromette, la réalisation de nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

La zone réservée entre en force dès la présente publication pour une durée de 24 mois.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication auprès de l'Hôtel de Ville. Il peut être pris connaissance des plans déposés les lundis, mercredis et vendredis, de 9 à 12 h au Bureau des enquêtes du Service de l'édilité de la Ville, rue de Lausanne 23, 2e étage.

Sion, le 13 septembre 2013
L'Administration communale



Commune de Sion

Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- M. Stéphane Jean, pour la construction d'une cabane de jardin sur la parcelle No 660, folio 12, zone résidentielle H30 (DS II), au chemin de Pradurant 2 à Salins. Coord. 2593505/1117590.
- M. Fabrice Fournier, par suter sauthier & associés SA à Conthey, pour la construction de deux places de parc et d'un mur de soutènement sur la parcelle No 192, folio 4, zone résidentielle H30 (DS II), à la route de la Courtaz 124 à Salins. Coord. 2593920/1118250.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication au Bureau des enquêtes du Service de l'édilité de la Ville, rue de Lausanne 23, 2e étage, où il peut être pris connaissance des plans déposés les lundis, mercredis et vendredis, de 9 à 12 h.

Sion, le 13 septembre 2013
L'Administration communale



Commune de Val-d'Illiez

Enquête publique

La commune de Val-d'Illiez soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation présentées par:

- DP Immo Sàrl, 1873 Val-d'Illiez, par le bureau d'architecture Edgar Gex-Fabry S.A., 1873 Val-d'Illiez, pour la construction d'un chalet (annule et remplace dossier n° 2012 030), parcelle n° 1338, folio n° 23, au lieu dit Crosez, en zone de faible densité, coordonnées 556'500 / 116'190, dossier déposé le 04.09.2013.
- Bressoud Philippe, 1893 Muraz, par le bureau d'architecture Edgar Gex-Fabry S.A., 1873 Val-d'Illiez, pour la construction d'un chalet de 2 appartements avec forage PAC (annule et remplace dossier n° 2012 062), parcelle n° 1150, folio n° 4, au lieu dit Moulin, en zone de chalets, coordonnées 557'890/116'610, dossier déposé le 02.09.2013.
- Perrin Sylviane, 1873 Val-d'Illiez, par le bureau d'architecture Edgar Gex-Fabry S.A.,

1873 Val-d'Illiez, pour la construction d'un chalet de 2 appartements avec forage PAC (annule et remplace dossier n° 2012 037), parcelle n° 2251, folio n° 3, au lieu dit Plat, en zone de chalets, coordonnées 557'420/116'260, dossier déposé le 21.08.2013.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'Administration communale, par écrit, en deux exemplaires, dans un délai de trente jours.

Val-d'Illiez, le 13 septembre 2013
L'Administration communale



Bulletin officiel | Amtsblatt

Abonnez-vous

Abonnieren Sie sich

85.-

1 année
1 Jahr

abos@bo-vs.ch
www.bo-vs.ch

Publicité

RIEDER

Systems

NOUVEAUTÉ

Les élévateurs monte-charges

- Charges jusqu'à 10 000 kg
- Surface utile de charge jusqu'à 25 m²
- Course jusqu'à 24 mètres



www.riedersystems.ch

Rieder Systems SA · Route du Verney 13 · CH - 1070 Puidoux
Tél. 0848 848 650 · Fax 0848 848 651 · SAV 0848 848 640